

Département de la Seine Maritime
VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

DECISION DU MAIRE – ART L 2122.22 / 2024-02-27-E

« Travaux de réhabilitation et de transformation
de l'ancien lycée Pons de Saint Nicolas d'Aliermont »
Marché selon la procédure formalisée - appel d'offres ouvert
Avenant n° 1
Lot n° 7- Plomberie- Chauffage - Ventilation
HARLIN ENERGIE

Le Maire,

- Vu le Code de la commande publique entré en vigueur le 01/04/2019, notamment l'article R2123-1-1°, concernant les marchés inférieurs aux seuils européens,
- Vu l'Article L 2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 juin 2020, accordant délégation personnelle au Maire pour régler les affaires énumérées au dit Article,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2017 validant le projet de réhabilitation et de transformation de l'ancien lycée Pons, 199 rue de Milan à Saint Nicolas d'Aliermont, et autorisant Madame le Maire ou tout adjoint pris dans l'ordre du tableau à signer tout document nécessaire qui serait la suite ou la conséquence de la présente délibération,
- Vu la décision du Maire en date du 21 mai 2021 permettant de confier la mission de Maîtrise d'Œuvre pour la réhabilitation et la transformation de l'ancien lycée Pons de Saint Nicolas d'Aliermont à ACAU de Rouen,
- Vu la décision de la commission d'appel d'offres en date du 04/11/2022,
- Considérant l'avis d'appel public à la concurrence publié au BOAMP en date du 14/09/2022 et la publicité, avec mise en ligne du Dossier de Consultation des Entreprises, sur le site internet de l'A.D.M. 76 en date du 13/09/2022, sur le site Internet de la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont et parution dans le journal local, Paris Normandie du 15/09/2022,
- Vu les propositions reçues suite à cette consultation,
- Vu le marché signé en date du 14 novembre 2022, avec l'entreprise HARLIN ENERGIE- 18, rue Bill Coleman – 76810 LUNERAY pour le Lot n° 7– **Plomberie- Chauffage - Ventilation** du marché de réhabilitation et de transformation de l'ancien Lycée Pons de Saint Nicolas d'Aliermont.
- **Considérant** d'une part, la suppression des pièges à sons et du clapet coupe-feu, au bâtiment B,
- **Considérant** d'autre part, la nécessité de poser de 5 receveurs de douches dans le bâtiment B,

DECIDE

- 1 – Un avenant en plus-value sera conclu avec l'entreprise HARLIN ENERGIE- 18, rue Bill Coleman – 76810 LUNERAY pour le Lot n° 7– **Plomberie- Chauffage - Ventilation** du marché de réhabilitation et de transformation de l'ancien Lycée Pons de Saint-Nicolas d'Aliermont,
- 2 – L'avenant porte, d'une part, sur la suppression des pièges à sons et du clapet coupe-feu, au bâtiment B , et, d'autre part, sur la pose de 5 receveurs de douches supplémentaires dans le bâtiment B,
- 3 – Le montant de l'avenant n° 1 en moins-value est de **-132,37 € H.T.** – et en plus-value est de **+ 6 763,49 € H.T.** . Soit au total en plus-value de **+ 6 631,12 € HT** et **+ 7 957,34 € T.T.C.** Le nouveau montant du marché public est donc de 512 111,80 € HT soit 614 534,16 € TTC. Le paiement sera effectué au vu des factures établies selon les travaux d'études réalisés,
- 4 – La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget de la Ville de Saint Nicolas d'Aliermont (c/104/21318),
- 5 – Expédition de la présente décision sera adressée par voie dématérialisée à la Préfecture de Seine Maritime. Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20240227-202402-27-E-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/02/2024

Publication : 29/02/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Saint Nicolas d'Aliermont,

Le 27 février 2024

Le Maire, Blandine LEFEBVRE

